

CONTRAT

Demande d'une vignette de stationnement Médecin et résident/externe

Remplir ce formulaire et le retourner à stationnement_vignette.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca ou par la poste à :

Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) Stationnement
200, boulevard Brisebois
Châteauguay (Québec) J6K 4W8

Important : prévoir un délai de 10 jours ouvrables pour le traitement de la demande.
Veuillez remplir tous les champs. Les formulaires remplis incorrectement seront retournés.

INFORMATION DE L'ADHÉRENT

Prénom :	No civique et rue (adresse personnelle) :	Bureau :
Nom :	Ville et province :	Poste :
☐ Médecin ☐ Résident/Externe	Code postal :	Cell. :
☐ Autres : _____		
Courriel :		Rés. :

IDENTIFICATION DES VÉHICULES ET DES MOTOCYCLETTES

	Marque	Modèle	Année	Couleur	Plaque d'immatriculation
1 ^{er} véhicule : (obligatoire)					
2 ^e véhicule : (s'il y a lieu)					

VEUILLEZ SPÉCIFIER VOTRE PORT D'ATTACHE, SI APPLICABLE

Nom de l'installation :

VEUILLEZ SPÉCIFIER L'ACCÈS DEMANDÉ (toute demande donne accès à la vignette multisites)

TARIFICATION EN VIGUEUR DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

☐ Vignette multisites (264 \$/année taxes incluses)
☐ Stationnement n°5, Hôpital Anna-Laberge (264 \$/année taxes incluses)
☐ Stationnement n°1, Hôpital Anna-Laberge (598 \$/année taxes incluses) ☐ Si aucun espace n'est disponible, veuillez m'inscrire sur la liste d'attente
☐ Stationnement intérieur, CLSC de Vaudreuil-Dorion (598 \$/année taxes incluses) ☐ Si aucun espace n'est disponible, veuillez m'inscrire sur la liste d'attente

MODALITÉS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT

☐ Par la poste à l'adresse personnelle de l'adhérent ☐ À l'Hôpital Anna-Laberge ☐ À l'Hôpital du Suroît
☐ Je désire que la SPAQ m'avise par courriel lorsque le permis de stationnement sera émis. Le courriel précisera, le cas échéant, les modalités d'utilisation et de prise de possession, si vous avez choisi de le faire en personne dans les bureaux du stationnement de l'Hôpital Anna-Laberge ou de l'Hôpital du Suroît.

MODALITÉS DE PAIEMENT

☐ Prélèvements préautorisés (paiement mensuel avec spécimen de chèque)
☐ Prélèvements préautorisés (paiement mensuel avec carte de crédit)

AUTORISATION DE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS ET CONDITIONS

1. L'institution financière mentionnée sur le spécimen de chèque joint au contrat (ci-après désignée « Institution financière ») est autorisée à payer et à porter au débit du compte tout effet payable à l'ordre de la « Société Parc-Auto du Québec » (ci-après désignée « SPAQ ») tiré sur l'établissement de l'Institution financière par la banque de la SPAQ ou sur instruction directe de cette dernière;
2. Pour le traitement de chacun de ces débits, l'Institution financière procède exactement comme si l'adhérent avait à chaque fois demandé à l'Institution financière de payer la mensualité et d'en porter le montant au débit du compte de l'adhérent;
3. La somme indiquée de l'abonnement est le tarif en vigueur au moment de l'acceptation du présent contrat et peut être modifiée sans préavis à la suite d'un changement de tarif de la grille tarifaire, tel que prévu à la Politique sur la gestion des parcs de stationnement du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest;
4. La SPAQ n'effectue aucun remboursement au détenteur de vignette;
5. Toute délivrance de la présente autorisation est réputée faite par l'adhérent;
6. L'adhérent souhaitant annuler son contrat doit le faire au moyen du formulaire « Demande de résiliation de vignette de stationnement » reçu par la SPAQ au moins trente (30) jours avant la date de renouvellement automatique, soit le 1^{er} de chaque mois.

À la suite de la réception de votre demande de vignette et du spécimen de chèque, la SPAQ vous transmettra un reçu par courriel après chacun des prélèvements bancaires.

Signature de l'adhérent

Date

INFORMATION GÉNÉRALE

Le fait de détenir une vignette de stationnement ne garantit pas un espace de stationnement.

Le CISSS de la Montérégie-Ouest ne peut être tenu responsable des dommages causés aux véhicules et aux accessoires. De plus, il ne peut être tenu responsable des vols de véhicules, de leur contenu et des pertes de quelque nature que ce soit dans les parcs de stationnement.

Par la présente, je demande l'accès aux parcs de stationnement du CISSS de la Montérégie-Ouest et accepte de me conformer aux règles suivantes :

1. Respecter la Politique de la gestion des parcs de stationnement du CISSS de la Montérégie-Ouest;
2. Accrocher ma vignette au rétroviseur du véhicule lorsque le site ou la zone le requiert;
3. Utiliser ma vignette de stationnement pour occuper un espace de stationnement uniquement dans le cadre de mon travail;
4. Ne pas monnayer ou prêter ma vignette de stationnement, sous peine de suspension de la vignette;
5. Fournir toute modification relative aux informations transmises dans la présente demande à l'adresse courriel indiquée dans l'entête du présent contrat;
6. Effectuer un dépôt de 10,00 \$ pour chacun des permis demandés tels que la vignette et la carte magnétique, prêtés par le CISSS de la Montérégie-Ouest;
7. En cas de perte ou de vol, un montant de 10,00 \$ devra être déboursé pour l'obtention d'un nouveau permis;
8. Payer la somme due pour l'utilisation d'un accès aux stationnements du CISSS de la Montérégie-Ouest qui me sera accessible.

Sites accessibles avec la vignette multisites :

Toutes les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest. Information disponible sur le portail transitoire du CISSS de la Montérégie-Ouest sous l'onglet Stationnement.

Par la présente, j'accepte les termes du présent contrat, la politique et la procédure s'y rattachant.

Signature de l'adhérent

Date

RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION - IDENTIFICATION DU DOCUMENT D'ACCÈS

	Numéro	Date d'entrée en vigueur	Date de fin	Dépôt	Dépôt déjà payé
Hôpital Anna-Laberge					
CLSC Vaudreuil-Dorion (stationnement intérieur)					
Vignette multisites	MO-				

Révisé le : 2018-10-04